RESIDENCE DU RUANDA. TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le I7 janvier I95I .-

Nº /19 / Just.

OBJET:
Affaire Mpamije et
Muhamed Jaffer.



Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre R.I. n°3137/RMP 888/Kit. du 23/12/1950 sous le n°2 -2ª ne prévoit pas le montant de l'amende forfaitaire.

Pourriez-vous me communiquer le montant de cette amende ?

L'Officier de Police Judiciaire, CH. L E E S.

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

KITEGA .-